

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 20 juin 1862.

Le Sénat a entendu, dans sa dernière séance, un rapport présenté par M. de Royer sur de nombreuses pétitions concernant les eaux de Paris.

Pour procurer à la grande cité des eaux plus salubres et moins suspectes que celles de la Seine, l'administration de Paris a acheté dans trois départements, de quatorze propriétaires qui les lui vendent librement, des sources qu'elle paye à Pargny (Aisne) 65,000 fr.; à Montemori (Marne) 12,100 fr.; dans la vallée de la Yonne (Yonne) 230,000 fr. Elle fait étudier trois projets d'aqueducs qui doivent amener sur divers points de Paris, des eaux limpides et fraîches.

C'est contre ce projet que s'élevaient les pétitionnaires, objectant que Paris, en s'appropriant les sources dont il s'agit, fait un tort grave aux contrées qui en ont jusqu'ici profité exclusivement.

Il y a eu enquête ouverte et la concession sollicitée n'aura lieu que suivant les conditions stipulées dans la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

On croit que le général Forey sera désigné pour aller prendre au Mexique le commandement de l'expédition. M. le colonel d'état-major Dauvergne serait nommé chef d'état-major.

On aurait pu, cette semaine, se croire revenu aux jours tapageurs de 1830, aux querelles des classiques et des romantiques, tant il s'est fait de bruit dans quelques régions du monde des arts. Tout cela est arrivé au sujet d'une petite brochure que vient de publier M. Théophile Sylvestre, sous le titre : L'Apothéose de M. Ingres. Singulière apothéose ! Son auteur s'ingénie à prouver — c'est une idée bien arrêtée chez lui — que M. Ingres « n'a jamais rien inventé, rien composé; qu'il n'est qu'un copiste perpétuel ! » On sait l'influence que l'illustre artiste exerce sur ses élèves, sur ses admirateurs. La brochure de M. Sylvestre a soulevé d'effroyables tempêtes; des malédictions ont éclaté de toutes parts, et des lettres publiées par quelques petits journaux sont remplies de violence et de colère. Il paraît que M. Sylvestre ne s'est pas emu de ce concert d'anathèmes. Il déclare qu'il continuera la lutte, qu'il va publier une suite à son premier travail et qu'on le trouvera toujours prêt à soutenir et à prouver ce qu'il a avancé. Le bruit a même couru qu'il avait proposé à ses adversaires de soutenir contre eux son opinion dans une assemblée publique.

Les fondations de la façade du théâtre de l'Opéra, en regard du boulevard des Capucines et de la rue de la Paix, dépassent déjà le niveau du sol d'environ un mètre. Le nouvel Opéra doit être bâti et décoré pour l'exposition universelle de l'industrie, en 1865. Tous les travaux en sont poursuivis avec la plus grande activité.

Il se confirme qu'en prévision de prochaines élections générales, M. Thiers se porte candidat à Lille; M. Guizot à Lisieux; M. Berryer à Marseille; M. Casimir Perier à Troyes; M. de Falloux à Angers, et M. de Montalembert à Besançon. M. Proudhon figurera, dit-on, sur la liste socialiste du département de la Seine.

Pour toute la correspondance : J. REBOUX.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Madrid, 18 juin.

L'ambassadeur de France, M. Barrot, partira bientôt en congé pour Paris.

Les journaux américains annoncent que le général Doblado a signé avec sir Wyke et l'amiral Dunlop un traité qui donne satisfaction à toutes les réclamations anglaises et que ce traité a été signé à Mexico.

La Poste du Nord publie, dans son numéro du 1er juin, les dépêches suivantes :

Novgorod, 30 mai.

Le 27 mai, la moitié de la ville de Borovitch a été détruite par un incendie. Plusieurs établissements du gouvernement ont été brûlés. On a établi une enquête pour connaître la cause de ce désastre et le montant des dégâts.

Tchernigoff, 31 mai.

Cette nuit, il y a eu un incendie considérable à Tchernigoff; l'église de Saint-Paraskayev, 27 maisons, 17 bâtiments et 133 boutiques ont été brûlés. Une petite fille a disparu.

Londres, 19 juin.

Lord Russell a nié à la Chambre des communes que l'Angleterre ait abandonné la France au Mexique. Il rappelle qu'aux termes de la Convention de Londres, l'Angleterre devait se borner à l'envoi de marins au Mexique, et que si depuis on les a rappelés c'est qu'il n'existait aucun danger immédiat de conflit avec les Mexicains.

Lord Malmesbury s'est déclaré satisfait des explications de lord Russell.

Paris, 19 juin.

Le Corps législatif a commencé l'examen du projet de loi fixant le budget du département de la justice. Les budgets des ministères de la guerre et de la marine ont été adoptés.

Londres, 19 juin.

Lord Russell a constaté aujourd'hui que la retraite des Anglais du Mexique n'a nullement violé la convention primitive. Il a constaté encore que M. Wyke n'a pas assisté les Mexicains contre les Français.

Londres, le 20 juin.

Lord Russell a dit, dans la séance d'hier, que sir Wyke et l'amiral Dunlop avaient

signé avec le gouvernement mexicain une convention par laquelle ce dernier donne satisfaction à toutes les réclamations anglaises. Cette convention a été envoyée à Londres, mais le gouvernement britannique ne l'a pas ratifiée, parce qu'elle se rapporte à une autre convention conclue entre les Etats-Unis et le Mexique, par laquelle le Mexique donne certains territoires en garantie d'un emprunt américain, et que cela aurait pu occasionner des difficultés.

Turin, 21 juin.

Le parti de l'action a invité Garibaldi à déclarer s'il marchait avec lui ou avec le gouvernement.

Par suite, Garibaldi aurait donné sa démission de président des sociétés émancipatrices.

FAITS DIVERS.

Tous les agents de la force publique de Boulogne sont sur pied pour ressaisir le dangereux malfaiteur qui s'est évadé de la prison de cette ville dans la nuit de mercredi à jeudi, et qui n'est autre que le faussaire débarqué, il y a quelque temps, avec les conducteurs de boeufs anglais pour le concours de Poissy. Nos lecteurs se rappellent qu'il avait envoyé changer des bank-notes fausses par un commissionnaire d'hôtel, et qu'en voyant le changeur porter les billets au commissaire de police, il avait quitté précipitamment la ville, était monté en chemin de fer à une station écartée, et s'était fait arrêter à Dieppe. Sa nationalité n'est pas bien constatée : On sait qu'il a pris tour à tour les noms de David, de Keller, de Schoulze, négociant en Prusse.

Reconduit à Boulogne, il restait confondu le jour avec les autres prisonniers, la nuit seulement il était enfermé dans un cabanon à part. S'apercevant mercredi soir que le verrou de sa porte n'avait pas été poussé tout à fait, il perça contre ce verrou plusieurs trous qui lui permirent, après beaucoup d'efforts, de le faire sortir de son crampon. Arrivé dans le corridor, il atteignit une porte dont les carreaux étaient cassés, descenda un barreau et se trouva au-dessous du toit qu'il atteignit et escalada on ne sait comment.

Il lui fallait alors sauter le mur de ronde, et de ce mur, haut de huit à neuf mètres, descendre dans la rue, malgré la présence des deux factionnaires, tournant sans cesse autour de la prison; il est parvenu à vaincre ces obstacles au moyen d'une corde à crochet, et en saisissant le moment où les factionnaires étaient éloignés du point où il voulait faire sa descente. L'habileté et l'audace de cet homme font vivement désirer que la justice parvienne à remettre la main sur lui. (Mémoires d'Amiens).

— On lit dans le Journal d'Amiens, du 18 :

Un train spécial de 350 Autrichiens environ a traversé aujourd'hui la gare d'Amiens, en venant de Londres, 350 tasses de café avaient été préparées pour les excursionnistes qui se sont fait remarquer par une tenue et une réserve auxquelles nous nous ne sommes pas habitués les trains de plaisir des Parisiens.

— Un journal de Lyon publie les détails suivants sur les circonstances à la suite desquelles a eu lieu l'arrestation de faux monnayeurs qui avaient leur domicile dans la maison n° 12 de la rue Imbert-Colomès :

« Le jeudi 29 mai, le sieur Jean Bonnefoi, qui louait une mansarde au nommé Bessex, demanda à son locataire la clé de sa chambre pour faire des réparations au lit et en changer les draps. Bessex répondit qu'il remettrait la clé lorsqu'il descendrait; et, profitant d'un moment où M. Bonnefoi était occupé ailleurs, il disparut furtivement, emportant la clé de sa chambre. Cette manière de s'esquiver jeta des doutes dans l'esprit du sieur Bonnefoi, qui monta aussitôt, croyant trouver la clé sur la porte. Cette porte se trouvant fermée, il regarda par une fente et s'aperçut que la chambre était remplie de petits ballots et de différents objets, tels que réchauds, creusets, etc. De plus, une partie du lit était brûlée, ce qui indiquait une tentative d'incendie.

« A la suite de la découverte qu'il venait de faire, le sieur Bonnefoi s'empressa de prévenir le commissaire de police du quartier qui le fit accompagner d'un de ses agents. La porte du logement de Bessex fut ouverte par un serrurier, et on saisit les ballots et les ustensiles servant à fabriquer de la fausse monnaie.

« Une sonnerie fut établie le jour et la nuit suivants dans les corridors avoisinant la mansarde; mais ni Bessex ni ses compagnons ne parurent. Sachant pourtant que les individus que la police recherchait fréquentaient une maison de prostitution de la Guilloitière, le sieur Bonnefoi proposa aux agents de les y accompagner. On ne les y trouva pas; mais là on reçut des indications qui mirent sur leurs traces et on ne tarda pas à les découvrir, après avoir suivi leur piste, dans un Grang-Camp, chez M. Mirodon, marchand de vin. C'est là que la police vint les saisir, au nombre de trois, au milieu d'une intéressante partie de palets.

— On lit dans le Courrier du Bas-Rhin :

« A diverses reprises, les journaux français ont parlé de la grande pénurie de petites monnaies d'argent. Depuis quelque temps, des monnaies repaissent chez nous en assez grand nombre, et ceci n'est pas dû seulement aux grandes quantités que le gouvernement en a fait frapper. En effet, si antérieurement nous voyions tous les jours de nombreux barils d'argent français prendre la route de l'Allemagne, un courant contraire vient de s'établir de

puis quelque temps; de nombreuses monnaies françaises, grandes et petites, nous reviennent maintenant des pays d'outre-Rhin. Ce retour semble dû à la prime que, depuis quelques mois, les monnaies d'or françaises obtiennent en Allemagne. »

VILLE DE PARIS.

Construction du quartier neuf du Luxembourg en vertu des traités passés avec la ville de Paris et des décrets en date des 4 décembre 1850 et 5 juin 1858.

Par l'article 18 de ses statuts, la Société du quartier neuf du Luxembourg a été autorisée à émettre un emprunt de 6,400,000 fr. représenté par 12,800 obligations hypothécaires de 500 fr. chacune, remboursables annuellement à 625 fr. par voie de tirage au sort et dans un délai de 46 ans. L'émission de 3200 obligations formant la 1re série a eu lieu l'année dernière et a été couverte entièrement.

Il est ouvert une souscription pour l'émission des 2e, 3e et 4e séries, formant le complément des 12,800 obligations hypothécaires.

Conditions et avantages :

1° Versement, soit en une seule fois au moment de la souscription, soit par cinquième, et de mois en mois, à partir du premier versement qui a eu lieu en souscrivant.

2° Intérêts à cinq pour cent payables sans frais ni impôts, les 1er juin et 1er décembre de chaque année, à Paris, au siège social, 62, rue de Richelieu, et dans chaque chef-lieu de département, chez les banquiers chargés de recevoir les souscriptions.

3° Paiement de la totalité des intérêts sur 500 fr., à partir du versement du premier cinquième.

4° Bonification immédiate de 4 fr. 16 c. pour chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.

5° Titres nominatifs ou au porteur, au choix des preneurs.

Le remboursement des obligations et de la prime qui y est attachée est garanti par voie d'inscriptions hypothécaires, au profit des obligataires, prise sur tous les terrains et immeubles composant et devant composer le nouveau quartier, le 12 avril 1861, au bureau des hypothèques de Paris (premier bureau, vol. 958, n° 134).

Aussitôt après la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour que les titres soient cotés à la bourse.

On souscrit à Roubaix, chez MM. Jules Decroix, Vernier, Verley et Cie, banquiers. 3096—10,334

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE.

Emission de 340,000 obligations.

Il est ouvert une souscription publique pour le placement de 340,000 obligations de la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée aux conditions ci-après :

Ces obligations produisent un intérêt annuel de 45 fr. et sont remboursables à 500 fr. par tirages annuels repartis sur la durée de la concession.

La souscription sera ouverte le 20 juin 1862 et fermée le 30 juin 1862, à 4 heures du soir.

Il sera versé en souscrivant et par chaque obligation souscrite, une somme de 25 fr. à titre de garantie.

Si le capital souscrit dépasse le montant de l'émission, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle, sans que l'on puisse attribuer moins d'une obligation à chaque souscripteur.

Cette proportion sera indiquée par un avis inséré au Moniteur.

Les obligations sont émises à 301 fr. 25 c., jouissance du 1er juillet 1862.

Les paiements auront lieu en trois termes, payables, savoir :

Fr. 101 25 du 5 au 15 juillet. (Les 25 francs versés à titre de garantie viendront en déduction de la somme à payer pour la libération de ce terme). 100 » du 1er au 10 octobre 1862. 100 » du 15 au 25 janvier 1863.

Ensemble fr. 301 25.

Les souscripteurs auront à toute époque la faculté de se libérer des termes non échus moyennant bonification d'intérêt à raison de 4 0/0 l'an. Les obligations libérées par anticipation devront l'être intégralement. L'intérêt bonifié sera calculé du jour du versement au premier jour fixé pour l'échéance de chaque terme.

Le premier tirage d'obligations remboursables à 500 fr., aura lieu dans la dernière quinzaine de décembre 1862. Les numéros des titres définitifs délivrés en échange des certificats intégralement libérés participent seuls au tirage.

En cas de retard de paiement, le débiteur sera passible des intérêts à raison de 5 0/0 l'an, à partir du premier jour fixé pour l'échéance de chaque terme.

Ces intérêts courent de plein droit et sans mise en demeure.

Un mois après l'échéance d'un terme en retard de versement, le solde même non éché deviendra intégralement exigible, et les obligations pourront être vendues aux risques du souscripteur par l'entremise d'un agent de change et sans mise en demeure.

Les souscriptions seront reçues dans les bureaux de la compagnie de 10 heures à 2 heures, à Paris, rue Neuve-des-Mathurins, 44; rue Laflotte 17; à Lyon, rue Impériale, 33, et à Marseille, à la gare.

Les souscriptions pourront s'effectuer par lettre adressée au secrétaire-général, 44, rue Neuve-des-Mathurins, à Paris. Chaque lettre de souscription devra être accompagnée d'une remise en billets de banque ou mandats sur la Banque de France, à raison de 25 francs par chaque obligation souscrite. Les accusés de réception adressés aux souscripteurs leurs tiendront lieu de récépissé.

Le secrétaire-général : G. RÉAL. 3405—10,414

BULLETIN FINANCIER.

20 juin 1862.

La physionomie du marché était mauvaise. Au début, on offrait la rente à 68.20, le Mobilier à 845 et 843.75, le Lyon à 1100, l'Orléans à 1007.50 et le Lombard à 607.50.

On signalait de nombreux ordres de ventes, cependant il ne circulait aucun bruit politique et la température se paraissait préoccuper la spéculation. Jusqu'à deux heures cette physionomie du marché n'a pas changé, mais à ce moment une reprise du Midi qui, de 840 s'est élevé rapidement à 848.75, a modifié favorablement la situation.

Le Mobilier d'abord, la rente ensuite, ont suivi l'exemple que leur donnait le Midi, et les ordres d'achats sont revenus. Toutefois, la rente n'a profité de la reprise que dans une mesure très restreinte, qui n'a même pas entièrement compensé la baisse de la première partie de la Bourse.

La rente 3 %, qui fermait hier à 68.35, a ouvert à 68.22 c. 1/2; elle a fait au plus bas 68.17 c. 1/2 et au plus haut 68.30, elle clôture à ce cours mais en baisse de 5 c. sur hier.

Le Mobilier, coté 845 à l'ouverture, a fait au plus bas 843.75, puis il a repris à 848.75 et ferme ainsi avec 3.75 de hausse.

Le Midi clôture à 848.75 après 840, avec 3.75 de hausse.

Les autres chemins ont également clôturé à des cours au-dessus de l'ouverture. Ainsi l'Orléans reste à 1010 après 1007.50; l'Est à 552.50 après 548.75; le Lombard à 610 après 606.25 et l'Autrichien à 513.75 après 512.50. Seuls le Lyon et le Nord clôturent en baisse sensible; le Lyon a décroché le cours de 1100 et reste à 1095, en baisse de 10 fr.; le Nord ferme à 1090 en baisse de 5 fr.

L'emprunt italien, offert à 72.60 à l'ouverture, est revenu à 72.80 et clôture ainsi qu'hier.

Les consolidés étaient en baisse de 1/8, les deux cotes à 91 7/8 à 92.

La cote de Vienne était satisfaisante. Pour extrait : J. REBOUX.

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille.

Marché du 17 juin 1862.

Table with 2 columns: Spiritueux (Esprit 3/6 Montpell., 3/6 betterave fin, 3/6 melas ind., 3/6 fin de grains, 3/6 de riz, Genièvre, Anis) and their respective prices.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Dimanche 22 juin 1862.

Septième représentation de l'abonnement donnée par MM.

Renard et Darcier

Au bénéfice de M. LAVARDE.

- 1. LES DOUBLONS DE MA CEINTURE, opérette en 1 acte. Pour cette fois seulement, et à l'occasion de son bénéfice, M. Lavarde remplira le rôle de René. 2. Intermède. 3. Grande scène des tombeaux de Guido et Ginevra, chantée en costume par M. Renard. 4. LE VIOLONEUX, opérette en 1 acte. M. Darcier remplira le rôle de Mathieu, qu'il a créé à Paris.

Mlle Mace celui de Reineette.

M. Favre celui de Pierre.

Le piano sera tenu par M. Boullard, chef d'orchestre des Bouffes-Parisiens.

Les bureaux seront ouverts à 7 h. 1/2. — On commencera à 8 h. très précises, pour finir à 10 h. 3/4.

Prix des places :

Loges de première galerie, 3 fr. 50; fauteuil de première galerie, 3 fr.; fauteuil d'orchestre, 2 fr. 50; première galerie, 2 fr.; stalles de parquet, 2 fr.; deuxième galerie, 1 fr. 25; parquet, 1 fr. 25; parterre, 75c.; amphithéâtre, 50c. On peut se procurer des cachets à l'avance, de 9 heures à midi, chez J. Reboux, Grande-Rue, 56, et de 4 heures à 4 heures, au Théâtre. Un supplément de 25 cent. sera perçu pour les cachets pris à l'avance, pour les places au-dessus de 2 fr. Pour les autres places, il sera perçu 10 c. par cachet.

AVIS. MM. Renard et Darcier ont l'honneur de prévenir MM. les abonnés qu'en raison des fêtes de Lille, les trois dernières représentations de l'abonnement auront lieu les mardi 24, jeudi 26 et vendredi 27 pour la représentation d'adieu.

Mercuriale du marché aux grains de Lille

du 18 juin 1862.

Table with 3 columns: Grain (Blé blanc vendu, Blé macaux id., Prix extrême du blé blanc, etc.) and their respective prices.

TAXE DU PRIX DU PAIN

dressée d'après les bases déterminées par l'arrêté municipal du 25 octobre 1855.

Table with 3 columns: Pain (Pain de ménage, Pain de 2e qualité, Pain blanc, Pain de fleur, Les deux pains, Les quatre pains, Les huit pains) and their respective prices.

KERMESSES.

Dimanche 23 juin. Bondes, Reising, Ennetières-en-Weppes, Faches, Gondecourt, Lambersart, Lille (profession), Mont-à-Py, Salomé, Templeuve, Thurbéschi, Wattrelos.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

VILLE DE ROUBAIX

Travaux communaux.

- 1° Construction de la deuxième partie de l'égoût collecteur A. 2° Raccords de pavage en grès vieux, rue de l'Épeule.

Le MAIRE de la ville de Roubaix donne avis que le jeudi 20 juin 1862, à 11 heures du matin, il sera procédé, en l'Hôtel de Ville, à l'adjudication au rabais et sur propositions cachetées seulement, des travaux dont le détail suit :

1° Construction de la deuxième section de l'égoût collecteur, depuis la rue des Champs jusqu'à la rue de l'Hospice, dont le projet, approuvé par M. le Préfet, le 12 de ce mois, s'élève pour la dépense des travaux à 1,098 fr. 32 c.

2° Construction de raccords de pavage en grès vieux au côté gauche de la rue de l'Épeule, depuis l'abreuvoir jusqu'à la route départementale, dont le projet, approuvé par M. le Préfet le 13 de ce mois, s'élève pour la dépense des travaux à 2,648 fr. 59.

Ces deux projets sont déposés au secrétariat de la Mairie, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

Les soumissions seront reçues sous enveloppes cachetées jusqu'à l'heure de l'adjudication.

Le présent avis sera publié et affiché dans les formes ordinaires.

Roubaix, le 15 juin 1862.

3104 ERNOULT-BAYART.

VILLE DE ROUBAIX

VENTE

HERBES du Cimetière.

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que, le Lundi 23 Juin 1862, à onze heures du matin, il sera procédé, en l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur de la coupe des HERBES croissant dans le cimetière communal de cette ville.

L'adjudication aura lieu en plusieurs lots qui seront désignés à l'ouverture de la séance.

Roubaix, le 12 juin 1862.

3092 ERNOULT-BAYART.

Contre-maitre de tissage.

On demande, pour conduire un tissage mécanique à Roubaix, un contre-maitre bien au courant.

Donner les renseignements et l'adresse, PAR LETTRE, au bureau du Journal de Roubaix, sous les initiales C. N. 3090

Jardinier.

Ch. Dupriez, jardinier, rue du Fresnoy, 49, a l'honneur d'offrir ses services. Il entend, à des prix très modérés, tous les travaux qui concernent sa partie.

Représentant.

On demande un jeune homme au courant du placement des matières premières. S'adresser rue Poivrée, 46. 3112

Pension.

Plusieurs jeunes gens tranquilles demandent à prendre leur pension dans une maison où l'on mettrait des chambres à leur disposition.

Ils désirent être les seuls pensionnaires admis.

Réponse par lettre au bureau du journal sous les initiales Z. Z. 3117.

AVIS

Leclercq-Bernard, ancien clerc de notaire et d'avoué, receveur de rentes à Lille, se rend à Roubaix, rue de l'Épéroule, 27, les mardis, jeudis et samedis de 3 à 5 heures. — Recouvrements, — conseils, — rédaction de tous actes, pétitions, demandes, lettres, — défense en justice, — ventes, cessions et locations. 3063

Fête communale de Dottignies

Dimanche 22 juin 1862, à trois heures et demie de relevée, dans le parc de Dottignies.

FESTIVAL

Auquel prendront part les musiques de Dottignies, Hérisin, Leers-France, Pecq, Avelghem, Halluin-France et Monscroix.

Lundi 23 juin, à trois heures et demie.

CARROUSEL

Les prix en espèces sont indiqués dans les programmes.

A la suite de chaque fête, BAL champêtre à la Maison-de-Ville.

Mardi 24 juin, à cinq heures.

Ascension d'un ballon monté.